



Assemblée générale

Distr. limitée
16 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 67 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Sierra Leone* : projet de résolution

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a institué le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011, consacrée à l'examen de la question du Conseil,

Rappelant également ses résolutions 62/219 du 22 décembre 2007, 63/160 du 18 décembre 2008, 64/143 du 18 décembre 2009, 65/195 du 21 décembre 2010, 66/136 du 19 décembre 2011, 67/151 du 20 décembre 2012, 68/144 du 18 décembre 2013 et 69/155 du 18 décembre 2014,

Ayant examiné les recommandations figurant dans le rapport du Conseil des droits de l'homme^{1, 2},

Prend note du rapport du Conseil des droits de l'homme, de son additif, et des recommandations qui y figurent.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 53 (A/70/53).

² Ibid., Supplément n° 53A (A/70/53/Add.1).

